

POURQUOI

VOTER?



Voter a une incidence sur la vie de chaque paysan, même s'il ne fréquente pas les chambres d'agriculture



Si un syndicat à vocation générale agricole* fait plus de 10% dans le collège exploitant aux élections chambre d'agriculture, il obtient un droit à siéger dans des instances essentielles dans la vie des paysans et pour lesquelles l'approche peut être très différente d'un syndicat à l'autre. Par exemple (et entre autres):

- **Les commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA)** qui donnent leur avis sur les projets d'installation des futurs agriculteurs et les aides DJA, les demandes individuelles d'agrandissement des exploitations, les demandes d'autorisations d'exploiter
- **Les comités techniques SAFER** pour la vente des terres agricoles
- **Les tribunaux des baux ruraux** qui tranchent en cas de problèmes de fermage
- **Le fonds Vivea** qui permet de former les paysans et ceux en devenir.

Voter aux élections chambres permet d'avoir dans ces lieux clefs des femmes et des hommes qui défendent les fermes à tailles humaines, les nouveaux paysans plutôt que l'agrandissement excessif de certaines exploitations, les formations qui vont plus dans l'esprit d'une agriculture paysanne que du pilotage de drones et y compris pour les futurs paysans (ce qui est menacé aujourd'hui).

* Confédération paysanne, Coordination rurale, FNSEA- JA, Modef.



Voter, c'est orienter les politiques nationales, soit vers une agriculture paysanne, soit vers une agriculture industrielle

Les syndicats ne servent pas « à rien » dans le monde agricole : ce sont eux qui ont le pouvoir d'en dessiner les contours !

Si un syndicat fait plus de 10% dans le collège exploitants chambre d'agriculture dans au moins 25 départements, il acquiert aussi une représentativité nationale. Il pourra alors siéger dans les instances qui influent sur les politiques agricoles nationales : orientation des financements agricoles, des politiques environnementales en agriculture ou des filières par exemple.

À l'échelle nationale, le fait d'être le premier, le deuxième ou le troisième syndicat aura aussi toute son importance : certains se souviennent de cette réaction d'un président de la République : « C'est séduisant le projet de la Confédération paysanne... Ils pèsent combien Monsieur le ministre ? 20%... Ah... c'est fâcheux... »

Il est possible de changer cette réponse assez facilement par un vote qui pourra orienter les politiques agricoles vers une agriculture paysanne ou vers une agriculture industrielle.

VOTER PERMETTRA D'ORIENTER LES POLITIQUES AGRICOLES DE DEMAIN

